

# Ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques concernant l'édition de la pharmacopée et la reconnaissance d'autres pharmacopées

Modification du 28 septembre 2006

---

*Le Conseil de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (institut)  
arrête:*

I

L'ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques du 9 novembre 2001 concernant l'édition de la pharmacopée et la reconnaissance d'autres pharmacopées<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 1*

Sont reconnues au titre de pharmacopée les éditions suivantes:

- a. Pharmacopoea Europaea, 5<sup>e</sup> édition (Ph. Eur. 5), de novembre 2003<sup>2</sup>, Addendum 5.1 à la Pharmacopoea Europaea de mars 2004<sup>2</sup>, Addendum 5.2 à la Pharmacopoea Europaea de mars 2004<sup>2</sup>, Addendum 5.3 à la Pharmacopoea Europaea de mars 2004<sup>2</sup>, Addendum 5.4 à la Pharmacopoea Europaea de mars 2005<sup>2</sup>, Addendum 5.5 à la Pharmacopoea Europaea de mars 2005<sup>2</sup> et Addendum 5.6 à la Pharmacopoea Europaea de mars 2005<sup>2</sup>;
- b. Pharmacopoea Helvetica, 10<sup>e</sup> édition (Ph. Helv. 10), de mai 2006<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> RS 812.214.11

<sup>2</sup> Original publié par le Conseil de l'Europe. On peut obtenir l'édition originale française à l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 23 nov. 2005 sur les émoluments des publications (RS 172.041.11). Jusqu'à la publication de la version allemande, les épreuves des différents textes en langue allemande peuvent être obtenues auprès de la division Pharmacopée de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques.

<sup>3</sup> Publié par Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques; on peut l'obtenir à l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 23 nov. 2005 sur les émoluments des publications (RS 172.041.11).

II

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

28 septembre 2006

Au nom du Conseil de l'institut:

La présidente, Christine Beerli